

Fontenay-aux-Roses, le 2 novembre 2020

Monsieur le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire

AVIS IRSN N° 2020-00170

Objet :	Mesures radiologiques réalisées dans le cadre de l'inspection ASN du 29 septembre 2020 relative au transport de matières radioactives – Port de Sète (34)
Réf. :	[1] Courrier CODEP-DTS-2020-046224 du 22 septembre 2020

Par lettre citée en première référence, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), Direction du transport et des sources, a sollicité l'appui technique de l'Institut de radioprotection et sûreté nucléaire (IRSN) pour réaliser des mesures de débit de dose et de contamination surfacique lors de l'inspection du 29 septembre 2020 relative au transport de combustible neuf en provenance de l'usine FRAMATOME de Romans sur Isère (26) et à destination de la centrale nucléaire de Taishan en Chine.

Les mesures radiologiques ont été réalisées par l'IRSN à l'arrivée des véhicules des deux derniers convois routiers sur le quai du Port de Sète avant le chargement des conteneurs de transport dans le navire. Conformément aux demandes de l'ASN, ces mesures radiologiques ont permis de vérifier au cours de l'inspection que :

- le débit d'équivalent de dose maximal au pseudo-contact des colis et des véhicules était inférieur à 2 mSv.h^{-1} ;
- le débit d'équivalent de dose maximal à 1 mètre des colis était inférieur à $0,1 \text{ mSv.h}^{-1}$;
- le débit d'équivalent de dose maximal à 2 mètres autour des véhicules était inférieur à $0,1 \text{ mSv.h}^{-1}$;
- les niveaux de contamination surfacique labile étaient inférieurs à 4 Bq.cm^{-2} pour les émetteurs bêta/gamma et à $0,4 \text{ Bq.cm}^{-2}$ pour les émetteurs alpha.

Par ailleurs, il est à noter que la valeur la plus élevée de débit d'équivalent de dose, relevée dans les cabines des véhicules de transport, était de $0,08 \text{ } \mu\text{Sv.h}^{-1}$, soit environ 1,2 fois le bruit de fond mesuré.

Aussi, l'IRSN confirme que les valeurs issues des contrôles réalisés dans le cadre de cette inspection sont inférieures aux critères radiologiques définis dans la réglementation.

IRSN

Le Directeur général

Par délégation

Eric COGEZ

Chef du Service d'intervention radiologique et de surveillance de l'environnement